

ARRETE N° 0582 /MENESTFPRSCJS

Fixant le calendrier pédagogique de l'année scolaire 2012- 2013 des Enseignements Scolaire et Normal, Technique et Professionnel, de la Commission Nationale de la Carte Scolaire, Universitaire et de Recherche, du Séminaire de Formation multidimensionnelle et d'échanges.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT **MENESTFPCJS - IGS**

Visas

SG *Jm*

IGS *AB*

DGESN *X*

DGRH

DGEC

DGETP *AB*

Vu la Constitution;

Vu le décret N° 00141/PR du 28 février 2012, portant nomination des membres du Gouvernement de la République ;

Vu le décret N°380/PR du 07 avril 1986 fixant les attributions du Premier Ministre ;

Vu la loi N°21/2011 du 14 Février 2012, portant Orientation générale de l'Education, de la Formation et de la Recherche en République Gabonaise ;

Vu le décret N°632/PR/MEN du 10 Août 2010, portant attributions et organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;

Vu le décret N°0308/PR/METFP du 22 Mars 2011, portant attributions et organisation du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle;

Vu le décret N°0275/PR/METFP du 02 Février 2011, fixant les modalités d'organisation de l'Enseignement Technique et Professionnel ;

Vu le décret N°000470/PR/MENICEP du 07 Mai 2007 instituant une Journée Nationale de l'Enseignant;

Vu le décret N°00404/PR/MENJSL/CAB du 24 Mars 1980, instituant une fête nationale de la jeunesse;

Vu les nécessités de services;

ARRETE :

ARTICLE Premier: Le présent arrêté fixe le calendrier pédagogique de l'année scolaire 2012-2013 des Enseignements Scolaire et Normal, Technique et Professionnel, de la Commission Nationale de la Carte Scolaire et du Séminaire de Formation multidimensionnelle et d'échanges.

ARTICLE 2: La date du Séminaire de Formation multidimensionnelle et d'échanges est fixée comme suit:

- ✓ du lundi 27 au mercredi 29 août 2012 inclus : formation des Chefs d'établissement, de leurs adjoints et des personnels d'encadrement ;
- ✓ du vendredi 31 août au vendredi 07 septembre 2012 inclus : formation de tous les enseignants chargés de cours.

ARTICLE 3 : La journée de l'Enseignant est fixée au samedi 23 mars 2013 ;
Un texte particulier précisera les modalités de son organisation.

SA

ARTICLE 4: La date de la Commission Nationale de la Carte scolaire, Universitaire et de Recherche est fixée comme suit : du mercredi 24 au jeudi 25 avril 2013 inclus ;

ARTICLE 5: Le calendrier de l'année scolaire 2012- 2013 pour les Enseignements Scolaire et Normal, Technique et Professionnel est fixé comme suit :

RENTREE ADMINISTRATIVE : le lundi 17 septembre 2012
RENTREE DES CLASSES : le lundi 1^{er} octobre 2012

ARTICLE 6: L'année scolaire 2012-2013 est divisée en trois (3) trimestres répartis comme suit :

PREMIER TRIMESTRE : du lundi 17 septembre 2012 au samedi 22 décembre 2012 inclus.

DEUXIEME TRIMESTRE : du jeudi 03 janvier 2013 au samedi 23 mars 2013 inclus.

TROISIEME TRIMESTRE: du jeudi 04 avril 2013 au samedi 29 juin 2013 pour les classes sans examen ;
du jeudi 04 avril 2013 au samedi 27 juillet 2013 pour les classes avec examen ;

ARTICLE 7: Les congés et vacances scolaires pour l'année 2012-2013 sont fixés comme suit :

- ✓ Fête de la Toussaint : le jeudi 1^{er} novembre 2012 ;
- ✓ Congés de Noël et de nouvel an : du Samedi 22 décembre 2012 après les cours, au mercredi 02 janvier 2013 inclus ;
- ✓ Fête nationale de la jeunesse : du samedi 16 février après les cours, au mardi 19 février 2013 inclus ;
- ✓ Vacances de fin du 2^{ème} trimestre : du samedi 23 mars après les cours, au mercredi 03 avril inclus ;
- ✓ Fête de Pâques : le lundi 1^{er} avril 2013 ;
- ✓ Fête du Travail : le mercredi 1^{er} mai 2013 ;
- ✓ Fête de l'Ascension : le jeudi 09 mai 2013 ;
- ✓ Fête de la Pentecôte : le lundi 20 mai 2013 ;

ARTICLE 8: Les dates des épreuves écrites des examens et concours de l'année scolaire 2012-2013 sont arrêtées comme suit :

Concours d'entrée à l'Ecole Normale des Instituteurs (ENI) : du lundi 06 au mardi 07 mai 2013 ;
Concours d'entrée à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) : du vendredi 10 au samedi 11 mai 2013 ;
Concours d'admission en 1^{ère} année BEP : le samedi 18 mai 2013 ;
Concours d'admission en 2^{ème} technique et en 1^{ère} année de l'ENC/POG : le samedi 18 mai 2013 ;
Concours Spécial d'entrée dans les établissements publics : le lundi 17 septembre 2012 ;
Concours d'entrée à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) :
du mardi 18 au samedi 22 septembre 2012 ;
Certificat d'études primaires (CEP) : du lundi 27 au mardi 28 mai 2013 ;
Certificat de Formation Professionnelle (CFP1, 6 mois) : du lundi 21 au vendredi 25 janvier 2013 ;
Certificat de Formation Professionnelle (CFP2, 9 mois) : du lundi 20 au vendredi 24 mai 2013 ;
Certificat de Formation Professionnelle (CFP3, 12 mois) : du lundi 17 au vendredi 21 juin 2013 ;
Certificat d'Aptitude Professionnelle Commercial (CAPC) : du mercredi 29 au vendredi 31 mai 2013 ;

Brevet d'études Professionnelles du Tertiaire (BEPT) : du lundi 03 au mercredi 05 juin 2013 ;
Brevet Professionnel, option Banque et Comptabilité : le vendredi 07 juin 2013 ;

JA

Brevet d'études professionnelles industrielles (BEPI) : du lundi 03 au vendredi 12 juin 2013 ;
Brevet de Techniciens (BT) : du lundi 03 au vendredi 21 juin 2013 ;
Baccalauréat (Bac), 1^{ère} partie : du lundi 20 au vendredi 31 mai 2013 ;
Brevet d'études du premier cycle (BEPC) : du lundi 10 au samedi 29 juin 2013 ;
Baccalauréat (Bac), 2^{ème} partie : du lundi 1^{er} au samedi 20 juillet 2013 ;

Un calendrier détaillé précisera les dates de déroulement des épreuves pratiques, artistiques et d'éducation physique et sportive, ainsi que celles des soutenances des rapports de stage et des délibérations.

ARTICLE 9 : Les dates de clôture de l'année scolaire 2012-2013 sont fixées comme suit :

ENSEIGNEMENTS PRE-PRIMAIRE ET PRIMAIRE :

- ✓ Classes sans examen : le vendredi 14 juin 2013 ;
- ✓ Classes avec examen : le vendredi 28 juin 2013 ;

**ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET NORMAL,
TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL :**

- ✓ Classe sans examen : le samedi 15 juin 2013 ;
- ✓ Classe avec examen : le samedi 27 juillet 2013 ;

ARTICLE 10 : Les dates de rentrée scolaire 2013-2014 sont fixées comme suit :

RENTREE ADMINISTRATIVE : le lundi 09 septembre 2013;

RENTREE DES CLASSES : le lundi 23 septembre 2013;

ARTICLE 11 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 18 JUL 2012

Pour le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
et par délégation,
Le Ministre de l'Éducation Nationale,
de l'Enseignement Supérieur et Technique,
de la Formation Professionnelle
et de la Recherche Scientifique,
chargé de la Culture,
de la Jeunesse et des Sports.

Ampliations :

PR	4
PM	4
JO	2
Gouverneurs	9
DAP	9
DG	26
Archives	2
Chrono	1
Total	57

